

Fiche

La place des femmes dans la société française a évolué depuis 1944, notamment grâce aux combats qui leur ont permis d'accéder à une égalité de droits avec les hommes.

La place des femmes en politique

La conquête du droit de vote

Si l'ordonnance du 21 avril 1944 instaure le **droit de vote pour les femmes** et leur ouvre l'accès à l'éligibilité, cela ne signifie pas que les femmes n'avaient pas auparavant pris part à la vie politique de la France. Avant la Révolution, les veuves avaient ainsi le droit de désigner des représentants aux États généraux. Femmes de lettres, ouvrières, artisanes, commerçantes ont également participé activement, par leur plume ou leurs actions, à la Révolution de 1789 et à celles du XIX^e siècle. En 1936, Léon Blum intègre Cécile Brunschvicg, Suzanne Lacore et Irène Joliot-Curie à son gouvernement, en tant que **sous-secrétaires d'État** à l'Éducation nationale, à la protection de l'enfance et à la recherche scientifique.

Malgré la participation des femmes à chacune des grandes étapes de la construction de l'histoire nationale, il faut attendre la reconnaissance de **leur action dans la Résistance** pour que le gouvernement provisoire de la France, installé à Alger pendant l'Occupation et le régime de Vichy, leur accorde les mêmes droits électoraux qu'à leurs compatriotes masculins. Le 29 avril 1945, elles se rendent aux urnes pour la première fois à l'occasion d'élections municipales.

Les premiers pas des femmes dans le monde politique

Après l'expérience de courte durée mentionnée plus haut (à peine un an), au sein du gouvernement de Front populaire, les femmes conquièrent peu à peu le monde politique.

Au niveau local, si deux femmes avaient été désignées maires de leur **commune** par l'État français de Philippe Pétain en 1941 et 1943, près d'une vingtaine sont élues en 1945. Elles ont des profils variés, institutrice, ouvrière, membre de la bourgeoisie, mais elles ont en commun un idéal issu de la Résistance à laquelle elles ont, d'une façon ou d'une autre, participé.

À l'échelon national, il faut attendre 1947 pour qu'un ministère soit confié à une femme. Germaine Poinso-Chapuis est choisie parmi les 42 femmes qui siègent à l'Assemblée nationale (soit 6 % des députés) pour accéder au poste de ministre de la Santé publique et de la population dans le gouvernement de Robert Schuman entre novembre 1947 et juillet 1948. Seulement quatre députées occuperont le poste de ministre de plein exercice entre 1948 et 1981, lorsque François Mitterrand nomme Édith Cresson Première ministre. En 1974, Arlette Laguiller (parti Lutte ouvrière) est la première femme candidate à une élection présidentielle et, en 2007, Ségolène Royal (parti socialiste) accède au second tour. Néanmoins, aucune femme n'a encore atteint le sommet de l'exécutif.

Une place encore à confirmer

Si les lois du 8 juillet 1999, du 6 juin 2000 (complétée par celle du 31 juillet 2007) et enfin celle du 17 mai 2013 (dites « **lois sur la parité** ») visent à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, dans les faits la place des femmes reste à confirmer. Seules trois femmes ont accédé à la tête des grands partis politiques (Dominique Voynet pour les Verts, Marie-Georges Buffet pour le parti communiste et Michèle Alliot-Marie pour le parti républicain).

Aujourd'hui, 75 ans après leur première participation aux élections municipales, les femmes ne représentent encore que 17 % des maires de France. 40 % des députés sont des femmes.

Si leur situation est quasi paritaire au niveau départemental, régional et européen, ce n'est plus le cas dans les plus hautes responsabilités nationales et, si les gouvernements s'enorgueillissent de la parité de leurs membres, il faut en nuancer les fonctions. En effet, les ministères d'État et de plein exercice sont encore largement réservés aux hommes, les femmes étant nommées plus largement aux postes de ministres délégués ou de secrétaires d'État.

 [Exercice n°1](#)

 [Exercice n°2](#)

 [Exercice n°3](#)

 [Exercice n°4](#)

 [Exercice n°5](#)

Les femmes au lendemain de la guerre


Le travail des femmes n'a été reconnu à sa juste mesure qu'après plusieurs siècles. Elles ont depuis toujours accompli des tâches agricoles ou artisanales. Elles ont été commerçantes, artistes, soignantes, ouvrières au même titre que leurs homologues masculins. Néanmoins, comme elles n'ont pas le statut de chef de famille (hormis dans le célibat ou le veuvage), leurs revenus et leurs biens étaient intégrés dans la communauté du mariage. Les deux conflits mondiaux ont montré la capacité des femmes à intégrer le monde du travail et à faire fonctionner l'économie. En l'absence des hommes partis au front, elles ont pu occuper des postes que la représentation traditionnelle de la féminité leur rendait difficiles d'accès. Lors de la Seconde Guerre mondiale, outre leur participation à l'effort de guerre industriel et agricole, elles entrent également dans la Résistance et dans les Armées de terre et de l'air, à des postes de transmission (radio, télétypistes, téléphonistes). Mais en 1945 comme en 1918 (malgré leur récent accès au droit de vote), le retour à la paix signifie pour une majorité de femmes un retour au foyer.


Une lente conquête professionnelle

Les années 1950 sont ainsi celles de la ménagère, que les machines modernes vont aider. Son infériorité juridique est organisée par le code civil napoléonien. Ce n'est qu'en 1965 que la loi met un terme à l'incapacité des femmes : elles peuvent **accéder à un emploi et ouvrir un compte en banque** sans recourir à l'autorisation de leur conjoint. À la même époque, la France compte autant de bachelières que de bacheliers. Si elles ne poursuivent encore que rarement des études (certaines grandes écoles leur sont encore fermées), elles investissent de nouvelles sphères professionnelles. L'emploi agricole et ouvrier est délaissé au profit du secteur des services à la personne (santé, éducation particulièrement). En 1972, la loi impose l'égalité des salaires entre hommes et femmes et la loi Roudy de 1983 instaure l'égalité professionnelle au sens large.

Aujourd'hui pourtant, le salaire des femmes est encore inférieur à celui des hommes d'environ 20 %. Une écrasante majorité des femmes sont des employées, souvent précaires (temps partiel), elles sont plus touchées par le chômage, et à peine 35 % des actives occupent un poste de cadre. Peu de femmes accèdent aux plus hautes fonctions. Aucune femme n'est à la tête des plus grandes entreprises françaises et peu ont une vraie place au sein de leur conseil d'administration ou comité exécutif. Une seule femme a été à la tête du MEDEF, Laurence Parisot, entre 2005 et 2013. Il est à noter que Christine Lagarde, ancienne ministre de l'Économie, est actuellement à la tête du FMI.

 [Exercice n°6](#)

 [Exercice n°7](#)

 [Exercice n°8](#)

 [Exercice n°9](#)

Une évolution sociale et culturelle contrastée

L'émergence des mouvements féministes

Le 27 octobre 1946, l'égalité entre hommes et femmes est inscrite dans le préambule de la Constitution (alinéa 3 : « La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme. ») Mais il faudra plusieurs décennies de lutte pour que cette déclaration d'intention prenne corps. Ces combats sont menés en particulier par les mouvements féministes qui voient le jour à partir des années 1970. Après la création du **Mouvement français pour le planning familial** en 1960 (qui vise à aider les femmes à maîtriser leur fécondité), Antoinette Fouque crée le **Mouvement de libération de la femme (MLF)** en 1970. Y sont dénoncés le sexisme et l'exploitation des femmes dans la sphère domestique. L'avocate Gisèle Halimi, connue pour sa défense d'une jeune femme accusée d'avoir avorté après un viol lors du fameux procès de Bobigny, fonde l'association Choisir la cause des femmes avec la philosophe Simone de Beauvoir, autrice du *Deuxième Sexe*, et milite pour le droit des femmes à disposer de leur corps. Ces mouvements sont soutenus par de nombreuses femmes célèbres qui reconnaissent en 1970, dans le manifeste des 343, avoir eu recours à l'avortement. De nouvelles associations féministes, parfois radicales, poursuivent aujourd'hui la lutte des femmes pour leurs droits et leur reconnaissance, comme les Chiennes de garde, qui se revendiquent de l'héritage du MLF, ou encore Ni putes, ni soumises, qui s'investit auprès des jeunes filles des banlieues et des femmes victimes de pratiques comme le mariage forcé ou l'excision.

Une lente émancipation

La loi de 1965 accorde la gestion conjointe de certaines affaires du ménage aux deux époux. Ainsi, les décisions importantes telles que les crédits ou la vente du domicile requièrent désormais un accord commun. En 1970, le statut de chef de famille disparaît et l'autorité paternelle sur les enfants devient une **autorité parentale conjointe**. Il faut néanmoins attendre 1985 pour que la gestion de la communauté maritale soit entièrement commune et qu'il n'y ait plus de référence au statut de mari ou de femme. En 1975 est instauré le divorce par **consentement mutuel**. C'est également dans les années 1970 que les femmes peuvent enfin accéder à la **libre maîtrise de leur maternité**. La loi Neuwirth de 1967 autorise la contraception et celle de 1974 permet sa prise en charge par la Sécurité sociale.


La loi Veil de janvier 1975 ouvre le droit à l'interruption volontaire de grossesse (IVG), et son remboursement est accordé par la loi Roudy de 1982. En 1993 puis en 2014, les lois Neiertz et Vallaud-Belkacem interdisent toute forme d'entrave à l'IVG.

De nouveaux combats à mener

Si aujourd'hui les femmes sont de plus en plus présentes dans le domaine de la culture (artistes plasticiennes, autrices, actrices, réalisatrices), elles doivent encore souvent s'imposer pour être reconnues. Un travail est également en cours pour la réhabilitation des femmes qui ont joué un rôle essentiel, mais méconnu dans l'histoire. Les droits acquis par les femmes dans la liberté à disposer de leur corps sont également régulièrement remis en cause et encore à défendre. De plus, de nouvelles problématiques sociétales dans le domaine de la maternité et de la famille se posent également, comme le recours à la PMA. Enfin les femmes, qui assurent encore l'écrasante majorité des tâches domestiques, sont lourdement frappées par les violences et les discriminations, que ce soit dans le domaine professionnel ou dans la sphère familiale.

 [Exercice n°10](#)

 [Exercice n°11](#)

 [Exercice n°12](#)

 [Exercice n°13](#)